



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

**CONVOCATION**

Date : 14/04/2025

Envoi le : 15/04/2025

Publication le : 15/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 28

Présents : 18

Absents : 10

Pouvoirs : 08

Votants : 26

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Mesdames Danielle PLOQUIN, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Olivier DOUSSET, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Michel THUSSEAUD.

**Absents :**

Madame /

Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Pascal ARRAGAIN

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Madame Lyn FAIPOUX avait donné pouvoir à Monsieur Pascal NOYAU.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

Monsieur Éric GUILMET avait donné pouvoir à Monsieur Daniel PERRICHOT.

Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250423-DEL\_23042025\_01-DE



**DEL N°23/04/2025-01 CONSULTATION RÉGLEMENTAIRE - DEMANDE D'AVIS ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS - MOBILITÉS (ZFE-M)**

VU le Code de l'Environnement,

VU l'article L.2213-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération C\_23\_04\_04\_040 du Conseil de Tours Métropole Val de Loire portant sur l'avis sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Tourangelle 2019-2023,

VU le débat parlementaire en cours,

Après avoir pris connaissance de l'étude réglementaire, dont un exemplaire a été remis à chaque Conseiller Municipal en même temps que de le dossier de la séance de ce jour, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur l'étude réglementaire « Zone à Faibles Émissions - mobilités (ZFE-M) » qui conclue des effets très limités de la mise en place de la ZFE-m, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

**ÉMET UN AVIS FAVORABLE** du projet d'arrêté métropolitain, concernant les points suivants :

- Périmètre proposé
- Nature des véhicules proposé

**ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** du projet d'arrêté métropolitain, concernant :

- La mise en place du ZFE-m au 15 avril 2025 et ce dans la mesure où la consultation des communes pour délibérer, fut formulée le 02 avril pour un retour attendu le 30 avril.
- La mise en place du calendrier pédagogique s'étendant jusqu'au 30 juin 2026 et sur la mise en œuvre des sanctions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**PROPOSE UNE NOUVELLE RÉDACTION DE L'ARTICLE 2**, de la manière suivante :  
Une période pédagogique qui s'étendra jusqu'au 31 décembre 2030 et par voie de conséquence l'absence de mise en œuvre de sanction.

**PROPOSE LA MISE EN PLACE D'UNE CLAUSE DE REVOYURE EN 2029** pour réinterroger le territoire à travers une nouvelle étude réglementaire pour assoir une nouvelle décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire : **28 AVR. 2025**  
Par sa transmission en Préfecture le : .....  
Et sa publication le site internet de la commune le : **28 AVR. 2025**  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 28/04/2025  
Reçu en préfecture le 28/04/2025  
Publié le   
ID : 037-213701394-20250423-DEL\_23042025\_01-DE